

qui jouisse d'une plus grande estime que M. MacNeill. Chaque fois qu'un de mes amis est venu de la région que j'habite pour témoigner à l'un des comités du Sénat, dès qu'il a eu l'occasion de constater la compétence de M. MacNeill, il me disait: "Eh bien, Haig, le Sénat a tout de même un excellent légiste, même si les sénateurs ne valent pas grand chose." Je souhaite à M. MacNeill de s'asseoir longtemps au Bureau à titre de greffier, car je sais qu'il fera honneur non seulement au Sénat, mais à la population canadienne et que son exemple témoignera de l'apport qu'un Canadien peut fournir à la vie publique de son pays.

Il me faut maintenant prévenir les nouveaux sénateurs,—et j'ignore s'ils en seront réconfortés ou alarmés,—que, bien qu'ils siègent aujourd'hui dans les banquettes de l'arrière, d'ici dix ans ils occuperont la première rangée. J'étais présent lorsque le sénateur Dandurand, appuyé par le sénateur Meighen, a proposé que M. Blount conserve son titre de membre honoraire du personnel du Sénat. Tous deux très capables et très éloquentes, ils avaient, avant de reprendre leur siège, dit tout ce qu'il y avait lieu de dire sur la question. Je ne saurais m'acquitter aussi bien de ma tâche, mais je tiens à affirmer au leader du Gouvernement (l'honorable M. Macdonald) qu'en présentant la motion il a rendu hommage à l'un de nos anciens fonctionnaires. Un tel geste encourage les jeunes qui entrent au service de leur pays et de leurs compatriotes. Le mérite est ainsi attribué à qui de droit. Je me réjouis de ce que nous suivions le précédent établi à l'égard de M. Blount et me fais un plaisir d'appuyer la motion.

(La motion est adoptée.)

L'honorable Arthur W. Roebuck: Bien que, généralement parlant, les chefs des deux groupes aient épuisé le sujet,—comme cela se faisait autrefois selon le chef de l'opposition,—j'estime devoir commenter particulièrement la nomination du nouveau greffier du Sénat.

A titre de collègue de la profession et du barreau, j'ai eu plus d'occasions de connaître M. MacNeill que d'autres sénateurs qui ne sont pas avocats. J'ai été intimement mêlé à ses travaux, surtout au sein du comité des divorces où nous rencontrons continuellement des problèmes qui exigent étude et réflexion. En ces deux ou trois dernières années, nous avons l'habitude de déférer ces questions au légiste, ce qui est naturellement la façon la meilleure et la plus sûre de traiter de ces problèmes et je pourrais faire lire à mes collègues du Sénat un grand nombre d'opinions données par M. MacNeill pour la gouverne du comité.

Je me rappelle aussi un autre fait; durant deux ou trois ans un sous-comité formé de quelques personnes seulement, a aidé à la

révision du Code criminel. Or, mes collègues savent fort bien que c'était là une tâche extrêmement importante et difficile qui exigeait une connaissance approfondie du droit. Ce travail comportait l'étude fouillée de plusieurs articles du Code, de leur libellé et des conséquences de leur phraséologie. M. MacNeill a alors préparé à l'intention du comité un long et très utile mémoire et je dois dire qu'il a plus aidé à la révision du Code que n'importe quel membre du comité ou n'importe quel fonctionnaire de l'une ou l'autre Chambre.

Depuis que je suis au Sénat, la complaisance et la compétence de M. MacNeill m'ont toujours frappé. Le nouveau légiste éprouvera peut-être de la difficulté à remplir cette fonction, mais moi j'ai entière confiance en lui. Comme tout le monde, il lui faudra acquérir certaines connaissances particulières à ses fonctions, ce à quoi il sera aidé par le greffier actuel du Sénat. Je suis convaincu que le nouveau légiste qui succède à M. MacNeill possédera une égale compétence.

Je félicite M. MacNeill de sa nomination au poste de greffier qui est certes très honorable et je lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

(La motion est adoptée.)

LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE DU SÉNAT

NOMINATION DE
M. EDWARD RUSSELL HOPKINS, LL.B.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, maintenant que M. MacNeill a abandonné le poste de légiste et de conseiller parlementaire du Sénat, nous devons lui nommer un successeur. Selon le Règlement, cette nomination doit se faire au moyen d'une résolution du Sénat.

Plusieurs des honorables sénateurs connaissent, sans doute, M. Hopkins. Point n'est besoin pour moi d'en dire bien long à son sujet. Je désire signaler qu'il a fait de brillantes études: il est bachelier ès sciences politiques de l'Université de Toronto, bachelier ès arts d'Oxford et bachelier en droit de l'Université de la Saskatchewan. Il a été boursier Rhodes de 1932 à 1935, professeur de droit à l'Université de Toronto en 1935 et professeur de droit public à l'Université de la Saskatchewan de 1936 à 1940. M. Hopkins a passé cinq années avec le Corps d'aviation royal canadien; à son licenciement, il détenait le grade de commandant d'escadre. Il fut conseiller juridique auprès du ministre des Affaires extérieures de 1946 à 1949. De là à 1951, il fut greffier adjoint de la Chambre des communes pour ensuite occuper jusqu'à ce jour le poste de secrétaire de la Commission des transports du Canada.